



## Immigration par filiation de frères et sœurs

Par **ameur**, le **24/05/2011** à **12:12**

Bonjour tout le monde.

Voilà, je voudrais savoir, si possible, es ce qu'on peut bénéficier de l'immigration par filiation quand on a un frère et deux sœurs possédant la nationalité Française car leur mère est française?

En clair, ce sont des demi frère et sœurs du même père que moi.

J'ai entendu ça et là que c'était possible.

Merci de m'éclairer sur ce cas.

Salutations distinguée.

Par **Domil**, le **24/05/2011** à **14:08**

ça ne pourrait jouer que si c'est frères et soeurs sont votre seule famille et que vous n'en ayez plus du tout dans votre pays